

Région d'ALENÇON (Orne)

Hôtel

Croisées

Deuxième ou troisième quart du XVIII^e siècle



Cet hôtel particulier, peu remanié, a préservé la plupart de ses menuiseries extérieures et de remarquables salons lambrissés. Nous étudierons deux croisées dans le détail. La première (A) est cintrée en plan et en élévation et conserve quelques éléments de son vitrage d'origine. La seconde (B) est seulement cintrée en élévation, mais est munie de volets intérieurs brisés. Malgré sa modification pour lui ajouter une imposte et l'adapter à des grands carreaux, elle nous permettra d'étudier la façon de concevoir les volets.

La croisée A¹

La menuiserie

Le bâti dormant

Malgré une hauteur relativement importante (environ 2,71 m), le bâti dormant n'est pas divisé par une traverse d'imposte. Depuis l'intérieur, ses montants présentent une petite feuillure qui lui permettrait d'adopter des volets intérieurs s'il n'était pas cintré en plan, puis une gorge pour encastrement des fiches et enfin une contre-noix pour améliorer l'étanchéité des vantaux vitrés. En partie basse, il est doté d'une pièce d'appui en quart-de-rond montée traditionnellement en feuillure de maçonnerie (plan n°3). L'étanchéité est donc tributaire de la qualité du joint entre la pièce et l'appui en pierre. Les appuis plus performants à rejingot (petit relevé en pierre sous la pièce d'appui) qui sont reproduits en 1738 par Jacques-François Blondel² ne semblent pas encore d'un emploi courant. Pourtant, dès le début du XVIII^e siècle, des méthodes étaient déjà employées pour améliorer cette étanchéité³. Cette pièce d'appui n'est pas dotée d'une gorge pour renvoyer l'eau vers l'extérieur⁴.

Les vantaux vitrés

Ils sont constitués d'un bâti assemblé à tenons et mortaises traversées dans lequel s'insère un réseau de petits-bois. Les assemblages de ceux-ci ne sont pas traversés. Ils sont moulurés d'un classique tore à profil segmentaire accosté de deux baguettes et leurs intersections sont raccordées à l'onglet. Leur feuillure à vitre suit la courbe des vantaux. Du côté des fiches, les battants sont à noix et présentent un petit bourrelet le long de la gorge (qui forme une chambre de décompression) pour assurer une jonction parfaite sans bloquer la fermeture des vantaux par un ajustage trop fin. Nous avons déjà observé cette technique sur les croisées du XVIII^e siècle de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives (étude n°14005). La jonction des battants du milieu est assurée par une doucine et une contre-doucine qui n'offrent qu'une performance limitée en matière d'étanchéité et de tenue des vantaux. En partie basse, ces derniers reçoivent des jets d'eau profilés en talon dont les extrémités flottées sont encastrées.

La serrurerie

Les organes de rotation

La rotation est assurée par des fiches à chapelet à trois nœuds à broche amovible. Chaque nœud possède donc une aile indépendante. Elles sont installées dans une gorge permettant de retirer leur broche.

Les organes de fermeture

La fermeture est assurée par une espagnolette montée sur trois lacets à écrou et garnie d'une poignée pleine en lyre. Sa facture est soignée et sa surface finement polie.

1 Elle est située en façade nord (fig. 1.2), au deuxième niveau du pavillon ouest, et éclaire avec la fenêtre contiguë une pièce aux dimensions réduites.

2 J.-F. Blondel, *De la distribution des maisons de plaisance et de la décoration des édifices en général* (tome 2), 1738, planche 97.

3 Voir les études de Bayeux (étude n°14001) et Laize-la-Ville (étude n°14008).

4 La première mention de cette gorge est donnée par Jacques-François Blondel : « Depuis quelque tems, pour empêcher absolument les eaux de filtrer, comme il arrivait quelquefois malgré le larmier, on s'est avisé d'ajouter encore un petit canal sur la pièce d'appui dans toute sa longueur, que l'on dispose en pente vers le milieu de la croisée, et dans le fond duquel on perce un petit trou à travers la pièce d'appui, pour rejeter en dehors les eaux qui franchiraient le larmier ; expédient qui réussit très-bien et qui mérite d'être imité. » Jacques-François Blondel, *Cours d'architecture*, 1771-1777, tome 6, p. 373.

Vitrage

Les vantaux conservent plusieurs verres qui peuvent être identifiés comme étant ceux d'origine. Ils sont plans ou légèrement creux suivant leur déformation naturelle et sont produits par soufflage en plateau (disque). Ils présentent donc des traces de rayures circulaires, voire des segments du bourrelet qui bordait les plateaux (fig. 1.5). Leur couleur est verdâtre et leur épaisseur de l'ordre de 1 à 1,5 mm. On peut penser que ces carreaux étaient montés dès l'origine sur un contre masticage au niveau des petits-bois horizontaux pour compenser la feuillure cintrée.

Occultation de la fenêtre

Du fait de son cintre, cette fenêtre ne pouvait être occultée par des volets intérieurs ou des contrevents. D'après les tasseaux fixés sous la plate-bande en pierre (fig. 1.2 et 1.4) et malgré son orientation au nord, on peut supposer qu'elle a reçu une jalousie. Jacob-André Roubo dans son *Art du menuisier* en fait une description très précise qui correspond assez bien aux traces retrouvées sur place. Ce type d'ouvrage était en effet articulé sur un sommier de la largeur des tableaux qui nécessitait soit des tasseaux pour le soutenir (cf. les deux fenêtres de l'étage du pavillon ouest - fig. 1.2), soit des entailles pour l'ancrer (cf. la grande fenêtre axiale - fig. 1.1). Les deux cordons de manœuvre requéraient, quant à eux, des pitons dans les tableaux. La fenêtre cintrée n'en présente pas, ou plus, mais les deux autres en ont encore un. L'extrémité des tasseaux affleurant la rive extérieure des tableaux, le lambrequin qui aurait dissimulé cette jalousie repliée aurait été posé en applique. Les clous fixés à l'extérieur de la fenêtre pourraient confirmer cette hypothèse. Par contre, cette jalousie nécessitant de bûcher l'agrafe sculptée de la plate-bande pour installer le lambrequin ne pourrait être contemporaine de la fenêtre. Il s'agirait plutôt d'une modification effectuée lors de la modernisation de la façade sud (installation de contrevents et suppression des petits bois verticaux pour adopter des grands carreaux).

Des jalousies connues sous le nom de persiennes

Jacob-André Roubo, *Art du menuisier*, 1769, première partie, chapitre 1, section VI, p.105 et planche 29 (fig. ci-contre).

Ces espèces de jalousies ne sont point d'assemblages, mais seulement avec des lattes de chêne, de quatre pouces de large, sur environ deux lignes d'épaisseur, lesquelles sont retenues ensemble par trois rangs de rubans de fil disposés à cet effet.

Ces jalousies ne ferment pas si bien le dehors des appartements, et ne sont pas si solides que celles d'assemblage ; mais aussi elles ont l'avantage de procurer plus de fraîcheur aux appartements, de ne pas nuire dans les tableaux de croisée, de pouvoir se mouvoir de toutes les manières possibles, et d'être moins coûteuses que les autres, ce qui est un très grand avantage.

Quant à leur construction, elle se fait de cette manière : après avoir corroyé les lattes et les avoir coupées à la longueur nécessaire, en observant qu'elles soient d'environ deux à trois pouces moins longues que le tableau de la croisée n'a de largeur, on perce à quatre pouces de leur extrémité, et au milieu de leur longueur, des trous ou mortaises de cinq à six lignes de large, sur environ un pouce de longueur, laquelle est prise sur la largeur des lattes ; ensuite on prend du ruban de fil que l'on choisit le meilleur possible, auquel on donne de longueur deux fois la hauteur de la croisée ; ensuite de quoi on y rapporte d'autres rubans, qui ont de longueur la largeur de la latte, plus ce qui est nécessaire pour les attacher aux premiers, ce qui fait environ six pouces de longueur en tout : ces rubans sont attachés sur les premiers à quatre pouces les uns des autres, afin que quand on renverse la jalousie, toutes les lattes viennent se joindre les unes aux autres ; il faut observer en attachant ces rubans, que la partie que l'on coud, soit en contre-haut de la latte, et non en contre-bas, ainsi que plusieurs l'on fait.

Les rubans ainsi disposés, on les arrête par les deux extrémités sur des lattes d'une largeur et d'une longueur égale aux autres, mais qui ont un pouce d'épaisseur, ce qui est nécessaire à celle du haut pour placer à ses deux extrémités deux tourillons de fer ii, qui entrent dans deux autres morceaux de fer évidés qui tiennent au sommier p, fig. II, lesquels portent toute la jalousie.

Celle du bas doit aussi être épaisse, afin de lui donner plus de poids et de mieux retenir les lattes lorsque la jalousie est levée.

Après avoir arrêté les rubans sur les lattes du haut et du bas, on place toutes les autres sur les rubans, auxquels on perce des trous qui correspondent à ceux des lattes, par lesquels on fait passer les cordes l, m, n, fig. II, qui sont arrêtées à la dernière latte o, fig. I2, qui n'est percée que par des trous de la grosseur des cordes, lesquelles vont passer par des poulies qui sont placées dans le sommier de la jalousie : on appelle sommier une planche de six pouces de largeur, sur quinze lignes d'épaisseur, et d'une largeur égale à la largeur du tableau de la croisée, au haut duquel elle est arrêtée ; quelquefois on la fait plus longue de deux à trois pouces afin qu'on puisse la sceller, ce qui la rend plus solide : cette planche ou sommier est percé au milieu de sa largeur par des trous qui correspondent à ceux des lattes et au devant desquels sont placées des poulies en entaille dans l'épaisseur du sommier, lesquelles servent à porter les cordes.

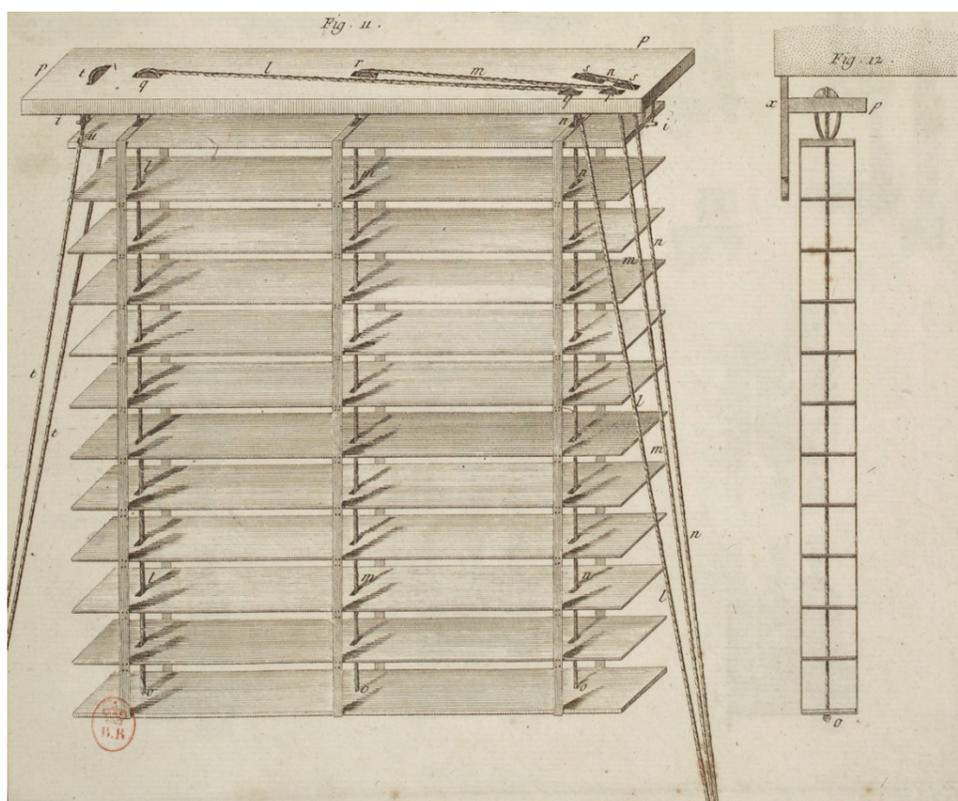
Vers l'extrémité et sur le devant du sommier, sont placées trois autres poulies sur lesquelles les cordes passent pour redescendre en bas ; il faut observer que toutes ces poulies ne sont pas parallèles avec le devant du sommier, mais au contraire qu'elles ont biaises, s'alignant chacune avec celles qui leur sont correspondantes, ainsi que sont celles qq, rr, ss, fig. II ; on doit aussi avoir soin que les poulies soient assez creuses pour pouvoir contenir les cordes, et que ces dernières tombent bien perpendiculairement, afin d'éviter le frottement, et de rendre le mouvement de la jalousie plus facile. Lorsque la jalousie est montée, on tend toute les cordes, et on les attache ensemble, afin que quand on la hausse ou qu'on la baisse, elle soit toujours de niveau.

Au bas et à la droite du tableau de la croisée, on place un crochet de fer auquel on arrête les cordes de la jalousie, de sorte qu'on la tient ouverte à la hauteur qu'on le juge à propos. Lorsque la jalousie est tout-à-fait baissée, on doit avoir soin de toujours attacher les cordes, et de faire en sorte qu'elles soient toujours tendues, pour éviter qu'elles ne sortent de leurs poulies.

Quant au mouvement des lattes, il se fait par le moyen d'une corde tt, fig. II, qui passe sur une poulie qui est placée à l'extrémité du sommier et en travers de sa largeur, laquelle corde est attachée à la latte du haut sur l'arrête u, fig. II, de sorte qu'en la tirant en dedans ou en dehors, on fait hausser ou baisser les lattes ainsi qu'on le juge à propos : il y a aussi un crochet de fer scellé dans le bas du tableau de la croisée, lequel sert à attacher cette corde, et par conséquent conserve aux lattes l'inclinaison que l'on a jugé à propos de leur donner.

En dehors et au haut du tableau de la croisée, on pose une planche, laquelle est quelquefois chantournée et est d'une largeur assez considérable pour cacher toutes les lattes de la jalousie lorsqu'elles sont remontées en haut : cette planche sert à les mettre à couvert des injures de l'air, et à empêcher les rubans de se pourrir.

Il est aussi des occasions où l'on fait au pourtour des jalousies un bâti qui affleure le devant du tableau, et qui cache le jeu qu'il y a entre la jalousie et ce dernier ; ce qui empêche aussi la jalousie de sortir en dehors de la croisée, et par conséquent de se mouvoir au gré du vent.



Croisée B

Elle est située en façade sud, à l'extrémité est du deuxième niveau, et éclaire avec deux autres un vaste salon. Elle a été modernisée dans les dernières décennies du XVIII^e siècle ou dans le courant du suivant pour l'adapter au vitrage à glace (grands carreaux) en lui supprimant ses réseaux de petits-bois au profit de simples traverses et en la dotant d'une imposte discrète. Sa conception initiale ainsi que sa hauteur étaient identiques à la première en dehors de l'adoption de volets brisés.

L'ajout d'une fine traverse en lieu et place d'un petit-bois a permis de ménager une imposte fixe. La jonction entre les deux parties est réalisée par une simple feuillure qui affaiblit les traverses de vantaux vitrés. Elles sont donc renforcées par des fers plats en U posés à l'intérieur des pièces d'appui et à l'extérieur des traverses hautes. La petite traverse d'imposte reçoit, quant à elle, une simple pente sur le dessus et un talon en sous-face (fig. 2.3). Plus curieusement, elle présente des rainures pour installer les carreaux et non des feuillures (plan n°10). L'ajout de cette imposte est réalisé avec soin. Il est toutefois décelable principalement par la hauteur plus réduite des carreaux au droit des sixième et septième rangs anciens pour implanter la traverse. La hauteur inadaptée des fiches et quelques traces de l'ancien emplacement de l'espagnolette en partie haute le signalent également. Par contre, l'espagnolette actuelle, de facture identique à la croisée B, a été refaite ou modifiée soigneusement pour l'adapter à son nouvel emploi.

La croisée possède également des volets brisés qui se replient dans les ébrasements intérieurs. La brisure doit être calculée pour que la saillie des agrafes ou des pannetons d'espagnolette ne gêne pas la fermeture et que les feuilles des volets s'adosent à des ébrasements limités en profondeur par un lambris ou un chambranle. Les feuilles portant les agrafes ou les pannetons sont donc moins larges que les autres. N'étant pas visibles durant la journée, elles sont parfois traitées plus sobrement. Ici, elles reçoivent la même décoration. Du fait des volets, l'espagnolette présente deux supports de poignée à charnière pour les fermer et les adosser aux ébrasements (fig. 3.2, 3.4 et 3.8). Ce système évite le défonçage du volet par un support unique fixé sur le vantail que l'on observe parfois. Pour la rotation des ouvrants, la croisée utilise des fiches à broche amovible sur les vantaux vitrés, identiques au modèle A, des fiches à vases pour la rotation principale des volets et à broche rivée à trois nœuds pour la brisure. Sur le dormant, les ailes des fiches à vases sont posées entre les deux ailes des fiches à broche.

Jacob-André Roubo développent longuement les difficultés posées par les volets qui « *demandent une attention infinie* ». Nous ne reprendrons ici que les explications de l'auteur pour calculer la brisure : « *Lorsque les embrasements ne sont pas d'une largeur assez considérable pour contenir les volets de toute leur largeur, on est obligé de les briser, ce qui se fait de trois manières différentes. La première, et la plus ordinaire, se fait à rainure et languette. La seconde à feuillure, et la troisième à feuillure dont le joint se trouve dans le dégagement de la moulure du côté de la petite feuille. Les parties ou feuilles de volets brisés, doivent être inégales de quinze lignes (34 mm) au moins, afin que la saillie de la boucle de l'espagnolette ne nuise point en les brisant, et que l'on ne soit point obligé de faire des entailles dans le dormant pour faire entrer ces ferrures. Je dis qu'il faut que la feuille de volet du côté de l'espagnolette, soit plus étroite que l'autre de quinze lignes (34 mm) au moins, parce que l'espagnolette étant posée au milieu de la côte du battant meneau, occupe d'abord un pouce (27 mm) au moins, depuis le recouvrement du volet jusqu'à son milieu, plus la moitié de son épaisseur et celle de la boucle, ce qui fait aux environs de dix-huit (41 mm) à vingt lignes (45 mm), largeur qui est égale à celle de quinze lignes (34 mm) que la grande feuille a de plus que l'autre, plus la saillie de la fiche et le jeu nécessaire, lequel se réduit à très peu de chose, pour le peu que l'embrasement aie de pente ou de déversement, ce qui est la même chose. De la nécessité où l'on est de faire les feuilles des volets inégales, il suit que l'on est obligé de faire les panneaux des deux feuilles plus larges l'un que l'autre de neuf lignes (20 mm) au moins, ne pouvant pas faire le battant qui porte la ferrure, que de six lignes (14 mm) plus large que l'autre, défaut qui est tolérable lorsqu'il n'y a que des panneaux et des frises dans le compartiment des volets, mais lorsqu'il a des ronds ou des lozanges, il n'est presque pas supportable, surtout lorsque les deux feuilles sont ouvertes* »⁵.

Datation

Ces croisées de fabrication traditionnelle sont difficiles à dater. Elles adoptent des profils extrêmement courants au XVIII^e siècle et ne montrent guère de caractéristiques qui pourraient les situer précisément. L'adoption d'espagnolettes de ce type, de profils d'étanchéité relativement performants et d'une gorge pour installer les fiches nous font exclure le premier quart du siècle. A l'opposé, la persistance de réseaux de petits-bois, de battants à doucine, d'une pièce d'appui montée en feuillure de maçonnerie et plus généralement l'analyse stylistique de l'édifice nous font éliminer le dernier quart. En l'absence d'information sur la construction de cet hôtel particulier, nous les daterons donc prudemment du deuxième ou troisième quart du XVIII^e siècle.

Remerciements : à M. Guy Perrotte, directeur de l'entreprise de menuiserie Fosse-Perrotte à Réveillon, pour l'indication de ce témoin et sa précieuse collaboration.

Situation



Documents annexés

- Planche n°1 : Croisée A (photographies des figures 1.1 et 1.2 : Guy Perrotte)
- Planche n°2 : Croisée B (photographie de la figure 2.2 : Guy Perrotte)
- Planche n°3 : Croisées A et B / serrurerie
- Plan n°1 : Croisée A / élévation intérieure
- Plan n°2 : Croisée A / élévation extérieure
- Plan n°3 : Croisée A / sections horizontale et verticale
- Plan n°4 : Croisée A / serrurerie
- Plan n°5 : Croisée B / élévation intérieure (volets déposés)
- Plan n°6 : Croisée B / élévation intérieure (volets fermés)
- Plan n°7 : Croisée B / élévation extérieure
- Plan n°8 : Croisée B / sections horizontales
- Plan n°9 : Croisée B / sections horizontales
- Plan n°10 : Croisée B / sections verticales
- Plan n°11 : Croisée B / serrurerie

⁵ J.-A. Roubo, *Art du menuisier*, 1769, première partie, chapitre 7, p.108.